



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

Rapport de gestion de l'ordonnateur 2023

Table des matières

I. Les éléments de contexte	2
II. L'exécution budgétaire (cf. tableaux 2 et 3)	4
1. <i>L'analyse des ressources de l'établissement</i>	5
2. <i>L'analyse des dépenses de l'établissement</i>	9
III. L'analyse financière	20
1. <i>Le solde budgétaire (tableau 2)</i>	20
2. <i>L'analyse de l'équilibre financier (tableau 4)</i>	20
3. <i>La situation patrimoniale (tableau 6)</i>	21

I. Les éléments de contexte

1. Un contexte d'élaboration du budget initial pour 2023 fortement contraint, se traduisant par un budget voté en déficit

Le budget initial pour 2023 du Collège de France s'est inscrit dans un contexte marqué à la fois par l'accroissement du nombre de professeurs (48 à la rentrée 2023, soit +8 par rapport au budget 2021), par la première année de mise en œuvre de la réforme liée au recul de l'âge de départ en retraite des professeurs et par l'explosion des coûts de l'énergie liée à la guerre en Ukraine et à une situation d'anxiété géopolitique marquée. Ces évolutions sont intervenues alors même que les effets de la crise sanitaire continuaient de se faire sentir sur l'économie mondiale et nationale, avec de fortes tensions en matière d'approvisionnements. Le budget initial pour 2023 a ainsi été élaboré avec un poste énergie dont le montant a été multiplié par trois et une pression importante sur les autres postes de dépenses compte tenu des perspectives d'évolution des prix élevées (+4,2%), après une année 2022 qui avait déjà connu un niveau d'inflation inédit (5,2%). L'inflation a finalement atteint 4,9% en 2023, ce qui a encore plus pesé sur l'exécution du budget de l'établissement.

Avec une progression prévisionnelle des recettes limitées pour 2023 (+1,2% en comptabilité budgétaire ; +2,1% en droits constatés) et un taux d'accroissement prévisionnel des dépenses bien supérieur (+9,1% en comptabilité budgétaire ; +13,0% en droits constatés hors investissement), le projet de budget initial pour 2023 a été présenté à l'Assemblée avec un solde budgétaire et un résultat déficitaire respectivement de -5,84 M€ et de -4,54 M€. L'accompagnement exceptionnel du ministère de tutelle pour faire face aux surcoûts liés à l'énergie (« fonds de compensation énergie), versé en fin d'année 2022 (0,44 M€), a été pris en compte au titre du budget 2022 et non du budget initial pour 2023. Il était toutefois alors annoncé un second versement du fonds de compensation au cours de l'année 2023, qui devait permettre d'améliorer la situation. Ce versement (0,34 M€) est bien intervenu en toute fin d'année 2023 et contribue à réduire le déficit 2023 *in fine* constaté.

2. Des efforts importants déployés tout au long de l'année pour résorber le déficit et qui se sont inscrits dans une réflexion stratégique globale.

Le budget rectificatif n°1 a permis une première amélioration de la situation, tenant compte à la fois de la notification réelle de la subvention pour charge de service public, plus favorable que l'hypothèse inscrite au budget initial, et des premiers ajustements à la baisse possibles des dépenses, notamment sur le poste énergie. En effet, l'établissement a élaboré en fin d'année 2022 un Plan de sobriété énergétique ambitieux, dont les premières mesures mises en œuvre début 2024, ajoutées à un contexte météorologique clément et aux premiers effets de l'amortisseur électricité gouvernemental, ont permis de réduire tant la consommation que les prix, et donc le niveau de dépenses prévisionnelles. Avec un relèvement des prévisions de recettes (+0,83 M€) et un effort sur les dépenses (-0,34 M€), le BR n°1 a permis de réduire le solde budgétaire et le résultat déficitaire prévisionnels qui ont été arrêtés respectivement à -4,67 M€ et -3,25 M€.

Au regard de cette situation, et afin de mieux appréhender les causes de son déficit et les marges de manœuvre pour agir, l'établissement a lancé au printemps un chantier visant à ventiler les dépenses et les recettes de son budget par grandes activités. Il en est ressorti que le Collège de France affectait 39% de son budget à l'enseignement et de diffusion des savoirs et 61% à la recherche et au soutien à la recherche. La ventilation des recettes a abouti aux mêmes proportions pour la subvention pour charges de service public, alors que les recettes propres allaient majoritairement aux activités de

recherche (78%). Il est ainsi apparu que le résultat prévisionnel déficitaire de l'exercice 2023 était imputable à hauteur de 60% au sous-financement des activités d'enseignement et de diffusion des savoirs et de 40% au sous-financement des activités de recherche. En neutralisant l'impact des surcoûts liés à l'augmentation du prix de l'énergie, les activités de recherche, qui concentrent l'essentiel des consommations énergétiques, apparaissaient proches de l'équilibre, quand celles liées à la diffusion des savoirs conservaient un déficit conséquent.

Cette analyse a été partagée avec l'ensemble des professeurs lors d'un séminaire qui s'est tenu le 24 juin au château d'Ermenonville. Ce séminaire a été l'occasion d'une réflexion stratégique globale des professeurs sur plusieurs enjeux : retour à l'équilibre budgétaire et marges de manœuvre dont dispose l'établissement à cet égard ; politique de renouvellement des chaires à l'horizon 2030 ; niveau de l'emploi et des effectifs au Collège de France ; politique de gestion des contrats de recherche et de valorisation des résultats ; mais aussi célébration à venir des 500 ans de l'institution. A la suite du séminaire, l'Administrateur a souhaité partager les réflexions des professeurs sur les enjeux budgétaires de l'établissement avec la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'a ainsi saisie en juillet. Cette démarche a été l'occasion de plusieurs rencontres au niveau des services, puis du cabinet de la Ministre afin d'instruire au mieux la situation. L'établissement a mis en avant les efforts déployés à son niveau, tout en alertant sur la nécessité de les accompagner par un soutien accru de la part de l'Etat dans le cadre d'un nouveau contrat financier.

Par ailleurs, au 1^{er} juillet, le Gouvernement a annoncé, dans le contexte d'inflation, un nouveau train de mesures salariales interministérielles après celles déjà mises en œuvre au titre de 2022. Ces mesures correspondaient à la revalorisation du point d'indice de 1,5%, à des mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B, à une prime de pouvoir d'achat, allant jusqu'à 800 euros bruts pour les agents dont la rémunération était inférieure à 3 250 euros bruts, et à un accroissement du taux de remboursement du forfait transport collectif pour les agents (75%). Ces mesures, dont il a été annoncé à la rentrée qu'elles ne seraient compensées que partiellement par l'Etat, ont constitué, au regard de leur coût total (323 K€), une contrainte supplémentaire pour l'établissement dans l'exécution du budget 2023. Cette contrainte a toutefois pu être dépassée dans le cadre du budget rectificatif n°2, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ayant de plus apporté un financement d'un montant de 129 K€ en toute fin d'année au titre de la revalorisation du point d'indice de +1,5% et des mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B.

Après l'été, les réunions de dialogue budgétaire conduites en septembre pour préparer le budget pour 2024 ont également été l'occasion d'un travail approfondi et partagé avec l'ensemble des acteurs de l'établissement sur la prévision d'atterrissage du budget 2023 dans le cadre de la préparation du budget rectificatif n°2. Ce travail, qui a permis d'ajuster à nouveau dépenses et recettes au plus près respectivement des besoins et des prévisions, s'est traduit par une très forte réduction des dépenses (-2,95 M€), permise à la fois par la prise en compte sur l'ensemble de l'année des baisses de consommations du « poste énergie » ainsi que de l'effet favorable de l'amortisseur électricité gouvernemental, par une économie significative sur les dépenses de personnel liée à un niveau exceptionnel de vacances frictionnelles et à un certain nombre de départs non anticipés, par un ajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement hors énergie et par un rééchelonnement des investissements.

Au total, le budget rectificatif n°2 a permis d'établir le solde budgétaire prévisionnel à -1,70 M€, soit une amélioration de 2,97 M€ par rapport au solde du budget rectificatif n°1 (et de 4,14 M€ par rapport au budget initial pour 2023), le déficit prévisionnel en comptabilité générale s'établissant à un montant de -1,24 M€.

3. L'établissement du compte financier a été beaucoup plus difficile cette année en raison du changement de SI financier

Il convient de rappeler que le budget 2023 est le premier budget à avoir été exécuté avec le nouveau SI financier, dont le déploiement a très fortement mobilisé les équipes de l'ordonnateur comme celle du comptable. Notamment, les difficultés rencontrées avec le prestataire du SI, au premier semestre dans la reprise des données, puis au second semestre dans l'intégration de la balance d'entrée – qui a requis des échanges approfondis avec l'éditeur du logiciel –, ont impacté de manière importante la fin de la gestion, puis les travaux de fin d'exercice, ce dans un contexte de renouvellement des acteurs (changement d'agent comptable ; départ d'une partie importante de l'encadrement de la DABF). Par ailleurs, l'établissement des charges calculées en matière d'immobilisations (dotations aux amortissement et reprise de quote-part de subvention d'investissement viré au compte de résultat) n'a pu être réalisé que très tardivement, bien au-delà de la période d'inventaire de janvier, en raison des difficultés rencontrées pour déployer le nouveau module immobilisations (SAGE). L'ensemble du calendrier habituel a ainsi été décalé dans le temps, ce qui a retardé la production du compte financier.

Cette situation a par ailleurs affecté l'exécution des recettes de l'établissement. En effet, la mobilisation des équipes financières sur l'ensemble des travaux évoqués *supra* ne leur a pas permis de réaliser l'ensemble des opérations mises en œuvre habituellement sur la fin de gestion. C'est pourquoi un certain nombre de recettes n'apparaissent pas en comptabilité budgétaire, l'exécution étant ainsi en deçà de la prévision, alors qu'elles figurent généralement bien, en revanche, en comptabilité générale.

Dès lors, le budget exécuté 2023 fait apparaître un solde budgétaire (en comptabilité budgétaire) de **-3,08 M€**, tandis que le déficit (en comptabilité générale) s'établit à **-0,72 M€**, soit une légère amélioration par rapport au BR n°2.

*N.B. : Si l'on tient compte des recettes effectivement titrées et encaissées, mais non rattachées en comptabilité budgétaire, ainsi que des recettes titrées mais non encaissées sur l'exercice, le solde budgétaire serait en réalité de **-0,75 M€**, soit un niveau proche du résultat obtenu en comptabilité générale et en amélioration par rapport à celui prévu au BR n°2.*

L'analyse de l'exécution 2023 qui suit doit ainsi être appréciée en fonction de ce contexte et des difficultés rencontrées par l'établissement et détaillées ci-dessus.

II. L'exécution budgétaire (cf. tableaux 2 et 3)

En comptabilité budgétaire, le montant des recettes exécutées (**41,33 M€**) est inférieur aux prévisions inscrites au BR2 (43,94 M€), soit un taux d'exécution de **94,1%**.

Les prévisions de dépenses sont, quant à elles, globalement réalisées avec un taux d'exécution s'établissant à **96,2 %** en **autorisations d'engagement**, avec une prévision de 44,54 M€ et une exécution à **42,86 M€**, et à **97,3 %** en **crédits de paiement**, avec une prévision de 45,63 M€ et une exécution à **44,40 M€**. Ce niveau d'exécution marque même une légère amélioration en crédits de paiement par rapport à l'exercice 2022 (97,0%), témoignant des efforts de l'établissement pour affiner ses prévisions d'atterrissage de fin de gestion, notamment en matière de masse salariale.

Au final, l'exercice 2023 s'achève avec un **solde budgétaire négatif de -3,08 M€**, en retrait de 1,38 M€ par rapport aux prévisions effectuées dans le cadre du budget rectificatif n°2 (-1,70 M€). Ce décalage résulte largement d'une sous-exécution des recettes, établie à -2,61 M€, cette sous-exécution n'étant que partiellement compensée par la légère sous-exécution des dépenses (-1,23 M€).

1. L'analyse des ressources de l'établissement

Le total des recettes atteint en exécution **41,33 M€** pour 43,94 M€ prévus au budget rectificatif n°2 et 43,08 M€ au budget initial de l'exercice 2023).

Le tableau fourni en annexe ([tableau 3](#)) détaille le montant des recettes par origine. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la structure des recettes du Collège de France.

	Prévision initial 2023 (budget initial)		Prévision rectifiée 2023 (budget rectificatif n°2)		Exécution 2023 (compte financier)		Exécution / BR2	Exécution / BI
	En M€	En %	En M€	En %	En M€	En %		
<i>en encaissements</i>								
Subventions pour charge de service publique	34,19	79,4%	34,84	79,3%	35,69	86,4%	0,85	1,50
Recettes fléchés et recettes issues des activités scientifiques	7,39	17,2%	7,53	17,1%	5,00	12,1%	- 2,53	- 2,39
Recettes issues d'activités commerciales	0,27	0,6%	0,30	0,7%	0,23	0,6%	- 0,07	- 0,04
Recettes issues du Programme PAUSE	0,53	1,2%	0,51	1,2%	-	0,0%	- 0,51	- 0,53
Recettes domaniales	0,22	0,5%	0,27	0,6%	0,23	0,6%	- 0,04	0,01
Autres recettes	0,48	1,1%	0,49	1,1%	0,18	0,4%	- 0,31	- 0,30
Total	43,08	100,0%	43,94	100,0%	41,33	100,0%	- 2,61	- 1,75

L'exécution 2023 des recettes encaissées se situe ainsi très en deçà des prévisions, soit -2.61 M€ par rapport au budget rectificatif n°2 et -1,75 M€ par rapport au budget initial 2023.

Cette sous-exécution résulte pour l'essentiel de **deux facteurs**, liés aux difficultés rencontrées en fin de gestion évoquées *supra* :

- Le premier facteur est lié au *non-encaissement de certaines recettes*, principalement fléchées sur les conventions : il s'agit de recettes dont les titres ont été émis, mais dont le règlement n'est pas intervenu avant la clôture de l'exercice.
- Le second facteur concerne *des recettes encaissées mais dont le rapprochement avec les titres de recettes émis n'a pas pu être effectué avant la clôture de l'exercice*. En effet, la comptabilité budgétaire en recette retrace les encaissements au moment et à la date de leur rapprochement avec le titre de recette. Ces recettes non rapprochées en 2023 le seront sur l'exercice 2024.

a) La subvention pour charge de service public : 35,69 M€

La subvention pour charge de service public s'est établie à **35,69 M€** en 2023 (+ 0,85 M€ par rapport au BR2 2023 et +1,50 M€ par rapport au BI 2023).

En l'absence de notification, la prévision prudente inscrite au budget initial (34,19 M€) a été augmentée en cours d'exercice pour un montant de 0,65 M€, intégrant l'accroissement notifié (notification initiale) au titre, respectivement, d'une subvention exceptionnelle liée à la sûreté et au contrôle d'accès de l'établissement (0,25 M€), de diverses mesures impactant la masse salariale (0,02M€) et de la poursuite des mesures liées à la loi de programmation de la recherche (0,38 M€).

L'écart constaté entre le montant inscrit au compte financier de 2023 et la prévision établie dans le cadre du budget rectificatif n°2 trouve en premier lieu son explication dans les mesures notifiées en fin d'exercice (notification définitive), à savoir :

- Un montant de **0,34 M€** au titre du fond de compensation exceptionnelle des surcoûts énergétiques, cette dotation venant compléter celle allouée en fin d'exercice 2022 (0,44 M€) au regard des surcoûts constatés et de la situation financière de l'établissement ; cette mesure revêt un caractère ponctuel ;
- Le financement à hauteur de 75% des mesures indiciaires issues du « Rendez-vous salarial » du 12 juin 2023 (revalorisation du point d'indice de +1,5% et mesures bas salaires pour les grilles de catégories C et B), soit un montant de **0,13 M€** ;
- La poursuite de la loi de programmation de la recherche (LPR), au travers de diverses mesures de ressources humaines pour un montant total de **0,04 M€**.
- Une dotation d'un montant de **0,02 M€** au titre du dispositif d'apprentissage.

Par ailleurs, le versement de la subvention pour charge de service public a intégré, pour la première fois en 2023, les coûts indirects du programme PAUSE (0,3 M€), ainsi que la dotation permettant de couvrir la moitié des coûts d'hébergement du programme (0,02 M€) dans les locaux mis à sa disposition par le Collège de France. S'agissant d'un programme conduit pour le compte de l'Etat, ce budget était habituellement prélevé sur la subvention directement allouée à PAUSE par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et jusqu'à présent intégré aux recettes propres de l'établissement. Son intégration à la SCSP revêt donc un caractère exceptionnel.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la SCSP versée au Collège de France depuis 2019¹.

<i>en millions d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	<i>Evolution 2022/2023</i>
SCSP inscrite au budget initial	33,11	33,10	33,17	33,53	34,19	0,66
<i>Modifications opérées en gestion</i>	- 0,07	0,13	0,53	0,72	1,50	0,78
SCSP inscrite au compte financier	33,03	33,23	33,70	34,25	35,69	1,44

Rapportée au total des dépenses pour 2023, la SCSP représente 80,4% ; au précédent compte financier, ce ratio était de 79,4%, soit un écart de 1 point qui s'explique par l'effet conjugué de la sous-exécution des dépenses et de l'accroissement de la SCSP, du fait notamment de l'intégration dans son montant définitif de la dotation liée aux coûts indirects du programme PAUSE et du versement au titre du fonds de compensation exceptionnelle des surcoûts énergétiques.

b) Recettes fléchées et recettes globalisées issues des activités scientifiques : 5,00 M€

Les *recettes fléchées* correspondent pour l'essentiel aux conventions de recherche ainsi que, dans une moindre mesure, aux conventions établies au titre du cofinancement, respectivement, des chaires annuelles et des équipements de recherche, ainsi qu'aux conventions de mécénat. Pour l'exercice 2023, les recettes fléchées liées aux conventions s'élèvent à un montant de **4,62 M€**, en retrait de 1,92 M€ par rapport à la prévision de 6,54 M€ inscrite au budget rectificatif n°2. Cette sous-exécution trouve son explication, d'une part, dans les recettes encaissées dont le rapprochement avec

¹ Pour mémoire, le montant de subvention pour charge de service public intégré au BI pour 2024 s'élève à 35,10 M€.

les titres de recettes émis n'a pas pu être effectué avant la clôture de l'exercice (0,73 M€), et, d'autre part, dans les recettes pour lesquelles les titres ont été émis mais dont le règlement n'est pas intervenu avant le 31 décembre (1,19 M€). Ces recettes seront comptabilisées en 2024. Il convient par ailleurs de rappeler que le niveau inédit de ces recettes en 2022 (9,75 M€) résultait d'un important travail d'apurement des comptes réalisé en gestion et ne pouvait donc être reproduit cette année.

Pour mémoire, les *frais de gestion liés à ces conventions* sont comptabilisés dans les ressources propres de l'établissement. Évaluées à 0,25 M€ dans le budget rectificatif n°2, elles s'élèvent à **0,07 M€** au 31 décembre 2023.

Les *recettes globalisées issues des activités scientifiques* comprennent notamment le préciput versé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour les frais d'hébergement au titre des contrats de recherche, ainsi qu'une fraction du coût d'infrastructure versé par le CNRS, ces recettes ayant été réalisées à hauteur de **0,19 M€**, pour une prévision de 0,66 M€ inscrite au budget rectificatif n°2. L'écart important (- 0,47 M€) résulte :

- d'une part, du non rapprochement des encaissements avec les titres de recettes émis s'agissant du préciput de l'ANR (-0,41 M€), du fait des difficultés rencontrées en fin de gestion, évoquées précédemment. Ces recettes seront enregistrées dans les comptes en 2024 ;
- et, d'autre part, d'un écart entre la prévision sur la Part F versée par le CNRS qui s'est établie à 0,19 M€ pour une prévision de 0,25 M€ en BR2 (-0,06 M€) qui correspondait pourtant au montant versé les années antérieures.

Enfin, les recettes globalisées issues des activités scientifiques sont complétées par les recettes générées par le *dépôt de brevets* ainsi que par la *facturation de l'accès aux plateformes techniques et scientifiques de l'établissement* qui ont été exécutées à hauteur de **0,05 M€**.

c) Recettes issues d'activités commerciales : 0,23 M€

Les recettes liées aux différentes activités commerciales de l'établissement se sont établies à un montant **0,23 M€** au 31 décembre 2023, soit une progression d'un montant de 0,05 M€ par rapport à 2022 (+28%). Elles se situent toutefois à un niveau inférieur de -0,06 M€ à la prévision inscrite au budget rectificatif n°2 (0,29 M€).

Les *recettes en matière de location d'espaces* s'élèvent ainsi à **0,18 M€**, pour une prévision de 0,24 M€, l'écart constaté trouvant son explication dans la programmation de plusieurs événements courant décembre 2023, dont le règlement n'a pu intervenir avant la clôture de l'exercice.

Les autres recettes issues d'activités commerciales correspondent à la *vente de livres et de produits dérivés*. Elles s'élèvent à **0,05 M€**, soit un montant conforme aux prévisions établies dans le cadre du BR n°2.

d) Recettes issues du Programme PAUSE : 0,00 M€

Aucun prélèvement sur la dotation du programme PAUSE, au titre de ses coûts directs et indirects, n'a été constaté en 2023. La prévision établie à ce titre au dernier budget rectificatif s'élevait à 0,51 M€.

Cette situation inédite est en premier lieu liée à l'intégration, pour la première fois en 2023, de la dotation correspondant aux coûts indirects du programme (0,32 M€), dans la subvention pour charge de service public, comme cela a été exposé précédemment. Par ailleurs, l'émission tardive du titre de

recette correspondant au budget de fonctionnement du programme (0,12 M€) a empêché qu'il puisse être rapproché avant le 31 décembre. Enfin, le titre de recette concernant les coûts afférents aux charges de personnel assumées par l'établissement au titre du programme (0,07 M€) n'a pu être émis avant la clôture de l'exercice. Ces recettes seront comptabilisées en 2024.

e) Recettes domaniales : 0,23 M€

Les recettes issues des loyers, des baux et des redevances d'occupation du domaine public s'élèvent à **0,23 M€** au 31 décembre 2023. La prévision établie à 0,26 M€ n'a pas été atteinte du fait du non-paiement de la redevance liée à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour la résidence Marcelin Berthelot du Collège de France situé sur la commune de Meudon.

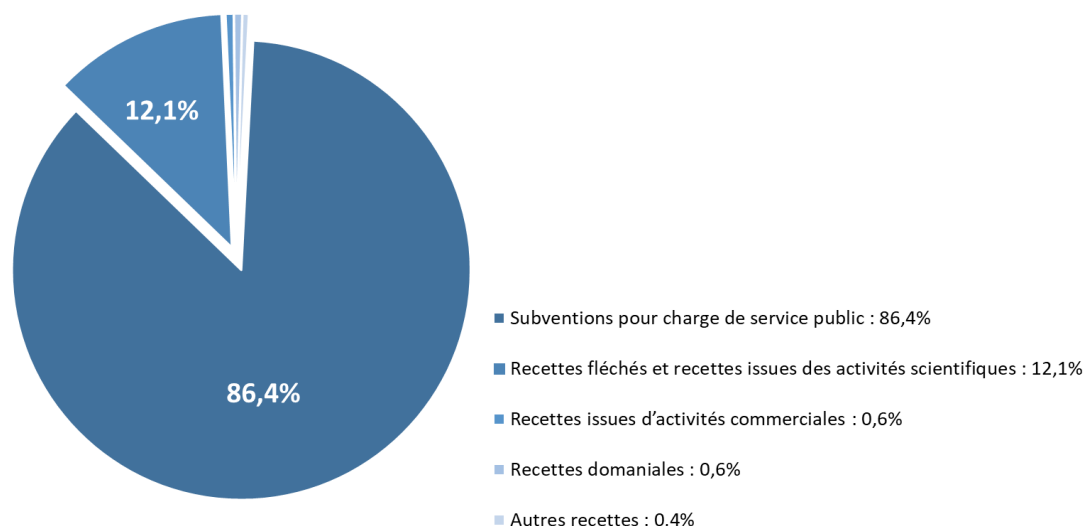
f) Autres recettes : 0,18 M€

Diverses autres recettes propres sont constatées au budget au 31 décembre 2023, pour un montant total de **0,18 M€**, la prévision établie à 0,49 M€ n'ayant pas été atteinte. Cet écart, soit -0,31 M€, est lié pour l'essentiel à l'absence de constatation de recette budgétaire sur les produits financiers générés par les comptes placés (0,19 M€), les titres de recette émis n'ayant pas été rapprochés des encaissements réalisés.

Par ailleurs, les titres de recettes émis au mois de décembre concernant la médecine de prévention, (0,06 M€) n'ont pas donné lieu à encaissement sur l'exercice 2023.

Enfin des recettes exceptionnelles liées à des remboursements, des prestations de formation ou encore, des dons, ont été constatées pour un montant total de 0,02 M€.

CF 2023 - Structure des Recettes budgétaires



Au total, la structure des recettes du Collège de France évolue de façon significative par rapport à l'exercice 2022. Il ressort que le financement de l'établissement repose principalement sur :

- une subvention de l'Etat prépondérante et en augmentation, représentant en 2023 86,4% du total des recettes, soit un accroissement de 14,6 points par rapport au précédent compte financier (71,8% CF 2022). Cette progression inédite du poids relatif de la SCSP dans les recettes de l'établissement, trouve certes son explication dans l'augmentation même de son montant, liée aux mesures notifiées en 2023, à caractère pérenne (au titre de la compensation des mesures salariales

et des mesures liées à la loi de programmation de la recherche) ou exceptionnel (subvention exceptionnelle allouée pour la sûreté et le contrôle d'accès de l'établissement et compensation des surcoûts énergétiques), ainsi qu'à l'intégration, cette année, des coûts indirects liés au programme PAUSE dans la subvention. Mais elle s'explique également et majoritairement par la sous-exécution d'un certain nombre de recettes, en particulier les recettes fléchées, tel que décrite précédemment ; corrigé de cette sous-exécution des recettes, la part de la subvention de l'Etat n'atteindrait pas 86,4 % mais 81,7 %, soit 9,9 points de plus qu'en 2022 ;

- les recettes liées aux activités scientifiques qui s'établissent autour de 12,1% du total ; corrigé de la sous-exécution des recettes, cette part représenterait 16,8% ;
- les recettes commerciales et domaniales ainsi que les autres recettes qui représentent 1,5% du total ; corrigé de la sous-exécution des recettes et au regard de la faiblesse des montants, cette part serait identique.

2. L'analyse des dépenses de l'établissement

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel correspondent aux rémunérations, aux cotisations et aux contributions sociales y afférentes, ainsi qu'aux prestations sociales et aux allocations diverses versées aux personnels rémunérés par l'établissement. Elles ont représenté en 2023 **68,3 %** des dépenses décaissées de l'établissement, soit une progression de 1,6 point par rapport à 2022 (66,7 %).

Les dépenses de personnel s'exécutent dans le respect du plafond d'emplois voté par l'Assemblée du Collège de France, dont le suivi est effectué au même titre que celui de la masse salariale.

1. L'évolution des emplois

La répartition des emplois reflète les missions de l'établissement et accompagne son évolution et sa modernisation au regard des objectifs définis par le projet d'établissement.

Le plafond d'emplois

Le Collège de France est soumis à une **double contrainte** : il doit non seulement respecter le plafond d'emplois prévisionnel voté par l'Assemblée du Collège de France pour chaque exercice budgétaire, mais également, en son sein, le plafond d'emplois fixé et financé par l'État (plafond législatif de la LFI). A ce titre, les emplois rémunérés sous plafond État ne pouvaient excéder en 2023 la limite de **366** équivalents temps plein travaillés (ETPT)², identique à celle fixée pour 2022 et incluant 4 supports affectés au programme PAUSE. Par ailleurs, le plafond d'emplois prévisionnel voté par l'Assemblée du Collège de France prend en compte le volume prévisionnel de supports financés sur ressources propres de l'établissement, principalement au titre des contrats de recherche.

En 2023, le plafond d'emplois global voté par l'Assemblée s'est établi à **432 ETPT**, dont **344 ETPT** correspondaient à des emplois rémunérés sous plafond État et **88 ETPT** aux supports financés sur ressources propres. L'écart entre le nombre d'emplois sous plafond État voté (344 ETPT) et le plafond État autorisé (366 ETPT) résulte d'un impératif de maîtrise de la masse salariale, la part dédiée de la subvention pour charge de service public allouée à l'établissement s'avérant insuffisante pour

² Unité de notification, de vote et de suivi d'exécution du plafond d'emplois, l'ETPT tient compte de l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. A titre d'exemple, un agent à temps partiel, dont la quotité de temps de travail est de 80% et qui a été recruté au 1^{er} juillet de l'année n, correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

envisager d'atteindre le plafond d'emplois correspondant. En effet, si la subvention allouée par l'Etat prend généralement en compte l'impact des mesures salariales interministérielles ou ministérielles (notamment dans le cadre de la LPR), elle ne finance ni les effets inéluctables du GVT (environ 80 à 100 K€ par an), ni ceux résultant de l'adaptation de la structure d'emplois aux besoins de l'établissement, ces facteurs influant sur le coût moyen d'un ETPT. Le nombre d'emplois sous plafond État voté chaque année dépend ainsi désormais plus des capacités budgétaires de l'établissement que du plafond fixé et financé par l'Etat.

L'exécution

Au titre de 2023, l'établissement a exécuté un total de **402,05 ETPT** (moyenne annuelle), en quasi-reconduction par rapport à 2022 (402,2 ETPT), dont **323,82 ETPT** rémunérés sous plafond État (contre 325,90 ETPT en 2022) et **78,23 ETPT** sur ressources propres (contre 76,30 ETPT en 2022).

Le taux d'exécution des emplois, à savoir le rapport entre les autorisations d'emplois votées en BI et les ETPT exécutés, s'est ainsi établi globalement à **93%** en 2023, enregistrant une progression de deux points par rapport à 2022 (91%), manifestant une amélioration de la capacité de l'établissement à recruter. Ce taux s'élève en 2023 à 94% s'agissant des emplois sous plafond État (20,2 ETPT non exécutés) et à 89% pour les emplois rémunérés sur ressources propres (9,8 ETPT non exécutés). Ces taux s'établissaient en 2022, respectivement, à 92% pour les emplois sous plafond État (28,1 ETPT non exécutés) et à 86% pour les emplois financés sur ressources propres (12,7 ETPT non exécutés).

Rapportés cette fois aux autorisations d'emplois votées en BR2, les ETPT exécutés en 2023 permettent d'atteindre un taux de 99,9 % s'agissant des emplois rémunérés sous plafond État (324 ETPT votés en BR2), et de 89,9% pour ce qui concerne les emplois financés sur ressources propres.

La relative sous-exécution encore constatée en 2023 par rapport au budget initial trouve principalement son explication :

- dans la vacance frictionnelle s'agissant des emplois rémunérés sous plafond État, certains recrutements initialement prévus n'ayant pu aboutir, des départs non anticipés au moment des prévisions budgétaires étant par ailleurs intervenus ;
- dans le rééchelonnement de la réalisation d'un certain nombre de contrats de recherche pour ce qui concerne les supports financés sur ressources propres.

Exécution 2019 à 2023 (ETPT moyens annuels)

	2019	2020	2021	2022	2023
Emplois sous plafond État	344,30	326,43	330,56	325,86	323,82
Emplois financés sur ressources propres	103,39	86,64	82,12	76,28	78,23
Totaux	447,69	413,07	412,68	402,14	402,05

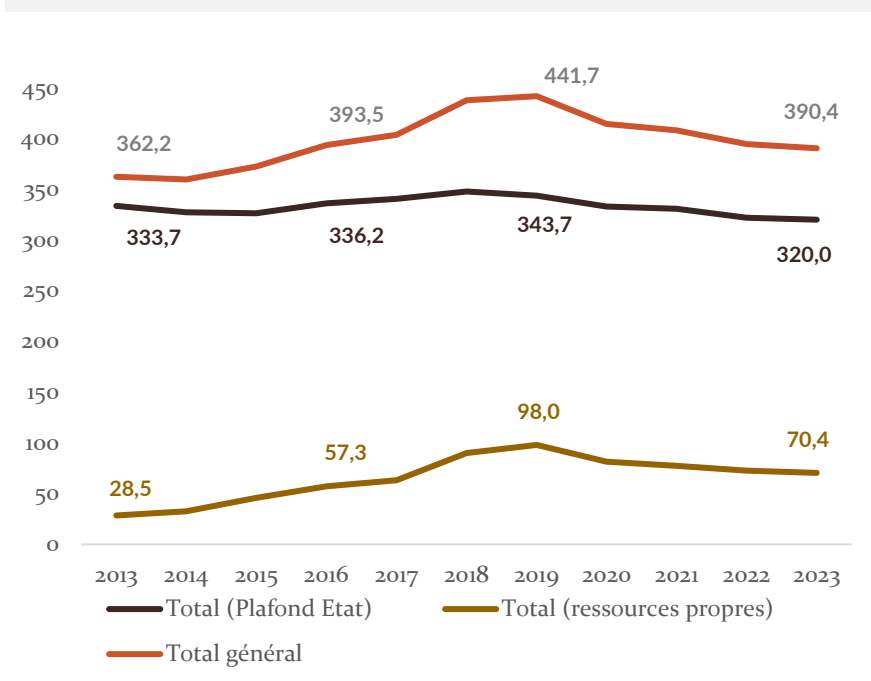
Voir ci-après l'encadré « Focus sur l'évolution des emplois et des effectifs du Collège de France depuis 2013 »

Focus sur l'évolution des emplois et des effectifs du Collège de France depuis 2013

La première réunion de la Commission prospective et stratégie financières, le 26 janvier 2023, a été consacrée à une analyse rétrospective de l'évolution des emplois et des effectifs du Collège de France depuis 2013. Effectuée à périmètre constant (hors emplois affectés au programme PAUSE au cours de la période considérée), cette analyse a notamment porté sur :

1. L'évolution des ETPT moyens annuels depuis 2013

Cette approche a permis d'apprécier la force de travail effective déployée chaque année au service des missions de l'établissement.



Elle a, en premier, lieu mis en évidence deux périodes d'évolution contrastées :

- la 1^{ère}, de 2013 à 2019, a enregistré une croissance continue des ETPT exécutés, jusqu'à +80 ETPT (+22%),
- la 2^{ème}, de 2019 à 2023, a été marquée par une baisse régulière des ETPT (-51 ETPT, soit -12% au total).

Les emplois rémunérés sous plafond État épousent une courbe légèrement haussière jusqu'en 2019 (+10 ETPT, +3%) avant de décroître plus fortement jusqu'en 2023 (-23 ETPT, -7%) pour se situer à un niveau inférieur à celui de 2013 (-13 ETPT, -4%).

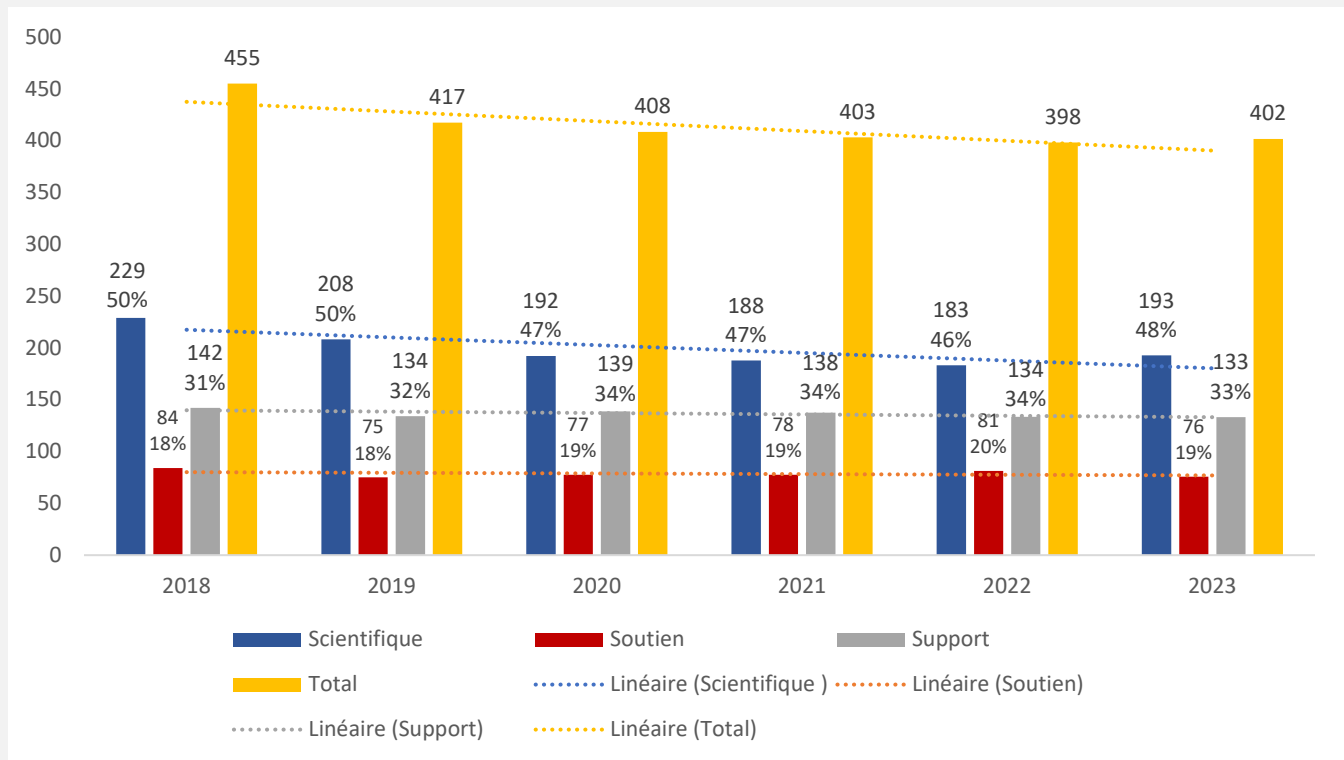
Les emplois financés sur ressources propres connaissent quant à eux une très forte croissance entre 2013 et 2019 (+70 ETPT, +246%), liée à une politique volontariste de développement des contrats de recherche, puis diminuent de façon significative jusqu'en 2023 (-28 ETPT, -28%) tout en se maintenant à un niveau très supérieur à celui de 2013 (+42 ETPT, +147%).

Ainsi, la baisse constatée entre 2019 et 2023 résulte tout à la fois de la volonté de maîtriser la masse salariale de l'État et de la diminution des emplois financés sur ressources propres, en raison d'une baisse du volume de contrats obtenus et gérés par l'établissement. Si l'établissement réussit aujourd'hui, avec une force de travail proche de ce qu'elle était en 2013, à faire face à ses missions, cette situation cache des tensions auxquelles l'établissement doit s'efforcer de remédier pour les exercices ultérieurs.

(Focus sur l'évolution des emplois et des effectifs du Collège de France depuis 2013)

2. L'évolution des ETP au 31 décembre de chaque année par grande destination (scientifique, soutien, support) depuis 2018

Reposant sur une photographie prise au 31 décembre de chaque année, cette approche permet d'apprécier, sur la période considérée (2018-2023), la distribution des emplois par grandes destinations ou ensembles de métiers.



Elle permet de mesurer davantage l'effort réalisé par l'établissement pour maîtriser ses effectifs qui sont passés de 455 ETP au 31 décembre 2018 à 402 ETP au 31 décembre 2023. Cette baisse a été enregistrée presque sur un seul exercice, les effectifs s'étant établis au 31 décembre 2019 à 417 ETP.

La diminution des emplois relevant de la filière scientifique est pour l'essentiel due à la décroissance des emplois sur ressources propres sur la période considérée (cf. ci-avant), elle-même liée à la baisse du volume de contrats de recherches obtenus et gérés par l'établissement.

Au global, le poids de chaque filière demeure stable sur la période, la filière scientifique représentant de l'ordre de la moitié des emplois (50% en 2018, 48% en 2023), la filière soutien, un peu moins d'un cinquième des emplois (18% en 2018, 19% en 2023), et la filière support, de l'ordre d'un tiers (31% en 2018, 33% en 2023).

S'agissant de cette dernière filière, ce taux ne tient pas compte de la totalité des effectifs auxquels ces emplois se rapportent : si l'on tient compte des personnels hébergés, la part des emplois relevant de la filière support ne s'établit plus qu'à 16,8%, ce qui tend vers la fourchette basse des taux connus pour le secteur public (15-20%).

2. L'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel regroupent d'une part la masse salariale et d'autre part les autres dépenses de personnel.

Les autres dépenses de personnel couvrent les dépenses liées aux prestations sociales, qui permettent d'améliorer la qualité de la vie professionnelle et personnelle des agents, à savoir, pour l'essentiel, les frais de visites médicales, le remboursement du transport des stagiaires et la restauration collective (ce dernier poste étant le plus important puisqu'il constitue 80% des autres dépenses de personnel).

La masse salariale correspond aux crédits affectés à la rémunération des personnels, indemnités et primes incluses, ainsi qu'aux impôts, taxes, cotisations et contributions sociales y afférentes, dus par l'employeur. Au même titre que les emplois, la masse salariale du Collège de France fait l'objet d'une budgétisation et d'un suivi différenciés selon la nature des emplois occupés. Elle se compose ainsi :

- d'une part, des crédits affectés à la rémunération des personnels occupant des emplois financés par l'État, correspondant à la « part personnel » de la subvention pour charge de service public ;
- d'autre part, des crédits nécessaires à la rémunération des personnels recrutés sur ressources propres, sur contrats de recherche pour l'essentiel.

Le tableau ci-après permet ainsi de retracer l'évolution des dépenses de personnel exécutées depuis 2019, distinguant celles ayant trait, respectivement :

- Au personnel sur emplois financés par l'État (hors personnel affecté au programme PAUSE) ;
- Au personnel sur emplois financés sur ressources propres (hors programme PAUSE) ;
- Au personnel affecté au programme PAUSE ;
- Aux autres dépenses de personnel.

Evolution des dépenses de personnel 2019-2023

	AE=CP					Variation 2023/2022	Variation 2023/2019
	2019	2020	2021	2022	2023		
Personnel sur emplois financés par l'Etat (Hors programme PAUSE)	24 813 092	24 326 451	23 948 774	24 552 981	25 907 727	6%	4%
Personnel sur emplois financés sur ressources propres (hors programme PAUSE)	4 385 714	3 893 136	3 552 474	3 509 142	3 609 176	3%	-18%
Personnel affecté au programme Pause	362 879	363 523	382 378	442 441	630 163	42%	74%
Sous-total masse salariale	29 561 684	28 583 110	27 883 626	28 504 564	30 147 066	6%	2%
Autres dépenses de personnel	204 806	119 940	108 906	137 548	169 323	23%	-17%
Total général	29 766 490	28 703 050	27 992 532	28 642 112	30 316 389	6%	2%

Les dépenses de personnel progressent ainsi de près de **6%** en 2023, par rapport à 2022 (+1,67 M€), cette augmentation étant pour l'essentiel imputable à l'évolution de la masse salariale permettant la rémunération des personnels sur emplois financés par l'État (+1,35 M€, +6%).

Décorrélée de l'évolution de l'exécution des emplois, qui se situe en quasi reconduction par rapport à 2022, cette progression enregistre, d'une part, l'impact des mesures de portée générale, nationales ou sectorielles, prises en 2022 (extension en année pleine) et 2023 (à mi-année) et, d'autre part, celui des mesures catégorielles propres à l'établissement, destinées à accompagner les besoins liés à son activité.

La masse salariale a ainsi enregistré l'extension en année pleine des 5 nouveaux professeurs nommés en 2022, ainsi que l'arrivée de 3 nouveaux professeurs (Pr Laurent Coulon, Chaire *Civilisation de l'Egypte pharaonique*, Pr Louis Fensterbank, Chaire *Activation en chimie moléculaire*, Pr Alessandro Morbidelli, Chaire *Formation planétaire : de la Terre aux exoplanètes*) au 1^{er} octobre 2023.

La masse salariale tient également compte d'une légère modification de la structure de l'emploi entre 2022 et 2023, la part des catégories A ayant progressé de 3 %, les B de 2 % et les C reculant de 5 %.

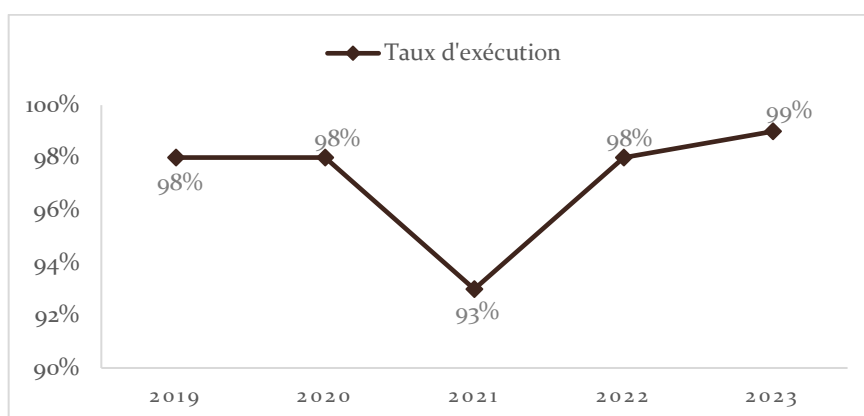
Enfin, l'impact des mesures de portée générale, prises en 2022 et 2023, sur l'évolution de la masse salariale en 2023 est évalué à près de **700 K€**. Il résulte pour l'essentiel :

- du coût de l'extension en année pleine de l'augmentation de la valeur du point de 3,5 % en 2022, applicable à l'ensemble des personnels titulaires et contractuels, soit un montant de 282 K€ ;
- de l'augmentation de l'indemnité statutaire instaurée par le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), soit une progression de 31 K€ par rapport à 2022 ;
- de l'évolution de la grille indiciaire des catégories B et C, dont le coût est évalué à 7 K€ ;
- de l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023, applicable à l'ensemble des personnels titulaires et contractuels de l'établissement, mesure dont le coût représente 167 K€ ;
- de la mise en œuvre du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, instaurée par le décret du juin 2023 fixant les nouvelles mesures salariales, aux personnels titulaires et contractuels éligibles, pour un montant de 131 K€ ;
- des mesures complémentaires pour soutenir le pouvoir d'achat et faciliter le quotidien, en particulier la mise en place du remboursement à hauteur de 75 % du forfait de transport collectif des agents (contre 50 % précédemment), représentant une charge supplémentaire de près de 23 K€ pour le Collège de France.

Les mesures prises en 2023, qui n'ont été que partiellement accompagnées par l'État, contribuent à accroître le coût moyen d'un emploi au sein de l'établissement. Cet élément requiert une grande vigilance dans la mise en œuvre de la politique de recrutements de l'établissement, d'autant que d'autres mesures sont appelées à peser sur sa masse salariale, notamment les chantiers de revalorisation indemnitaire qui s'ouvriront en 2024.

Enfin, le taux d'exécution des dépenses de personnel atteint en 2023 un niveau inédit, s'établissant à **98,6 %** par rapport au BR2 2023 (96,2 % par rapport au BI 2023), traduisant un pilotage et un suivi encore plus fins de l'exécution des emplois.

Taux d'exécution des dépenses de personnel 2019-2023



Dépenses de fonctionnement hors personnel

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de l'établissement s'élevait, à l'issue du budget rectificatif n°2 à 11,71 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 12,33 M€ en crédits de paiement (CP).

Les dépenses exécutées s'élèvent à **10,92 M€ en autorisations d'engagement** et **11,64 M€ en crédits de paiement**, les taux d'exécution se situant respectivement à **93,2 % en AE** et **94,3 % en CP**. Ces taux de consommations sont, respectivement, en progression de 3 points en ce qui concerne les AE (90,3 % en 2022) et en recul de 3 points pour les CP (97,3 % en 2022).

Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses de fonctionnement par destination. Celle-ci est détaillée dans le tableau n°3.

En millions d'euros	Exécution 2022 (compte financier)		Prévision initiale 2023 (budget initial)		Prévision rectifiée 2023 (b. rectificatif n°2)		Exécution 2023 (compte financier)		Exécution / BR2	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D105 - Bibliothèques et documentation	0,49	0,53	0,51	0,51	0,51	0,51	0,51	0,46	- 0,01	- 0,06
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1,16	1,22	1,35	1,35	1,44	1,45	1,49	1,35	0,04	- 0,10
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	0,05	0,04	0,06	0,06	0,05	0,05	0,03	0,04	- 0,02	- 0,02
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	0,71	0,68	0,85	0,85	0,67	0,67	0,59	0,60	- 0,08	- 0,07
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	0,09	0,09	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03	- 0,00	- 0,01
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	0,68	0,75	0,62	0,62	0,71	0,72	0,67	0,65	- 0,03	- 0,07
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	0,32	0,32	0,32	0,32	0,20	0,20	0,20	0,20	- 0,00	- 0,00
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0,89	0,90	0,98	0,98	1,07	1,06	0,82	0,83	- 0,25	- 0,23
D114 - Immobilier	4,67	4,55	7,07	7,08	4,38	5,68	4,26	5,01 *	- 0,12	- 0,67
D115 - Pilotage et support	1,62	1,95	2,10	1,79	2,64	1,95	2,31	2,47 *	- 0,33	0,52
TOTAL	10,68	11,03	13,90	13,60	11,71	12,33	10,92	11,64	- 0,79	- 0,70

* Le forfait du marché de gardiennage, initialement prévu sur la destination 114 - Immobilier a été comptabilisé en 2023 sur la destination 115 - Pilotage et support

S'agissant des crédits de paiement (CP), l'écart constaté entre l'exécution et la dernière prévision résulte pour l'essentiel, d'une part, d'économies supplémentaires constatées par rapport à ce qui avait été anticipé sur les dépenses relatives aux fluides (0,14 M€) et sur celles afférentes à la captation des enseignements (0,14 M€ également), d'une sous-consommation des crédits fléchés sur conventions d'autre part (0,20 M€), et, enfin, de prévisions de décaissement qui n'ont pu aboutir avant la clôture de l'exercice, en particulier celles relatives aux nouveaux marchés d'assurances débutant au 1^{er} janvier 2024 (0,10 M€).

Les fluides

La hausse des prix de l'énergie était une préoccupation majeure pour l'établissement au moment de la construction de son budget initial pour 2023. Le Collège de France a ainsi élaboré, à la fin de l'année 2022 un Plan de sobriété énergétique, incluant des mesures structurelles, techniques et bâtimentaires, permettant de réduire les consommations d'énergie, ainsi que des actions destinées à permettre une meilleure connaissance de ces consommations et un suivi renforcé des dépenses y afférentes. La mise

en œuvre de ce plan a permis d'obtenir de premiers résultats dès 2023, avec une baisse de l'ordre de 5% de la consommation en électricité, chauffage et gaz.

Par ailleurs, le dispositif mis en place par le Gouvernement sous la forme d'un « amortisseur électricité » pour les entreprises, les établissements publics et les collectivités, s'est traduit par une réduction sur le prix par kWh appliqué par le fournisseur d'électricité du Collège de France, venant ainsi atténuer la hausse. Au titre de l'année 2023, cette amortisseur électricité a généré une atténuation des dépenses pour un montant de 0,379 M€.

Le tableau ci-dessous retrace les hypothèses retenues pour les dépenses de fluides, respectivement inscrites au budget initial puis aux BR n°1 et BR n°2 de l'établissement. Au compte financier 2023, les dépenses relatives aux fluides s'élèvent à **2,48 M€** en CP, soit taux d'exécution de 95% par rapport à la dernière prévision établie en BR2.

	Montant Compte Financier 2022	Montant BI 2023	Montant BR1 2023	Montant BR2 2023	Montant Compte Financier 2023	Variation en % entre les Comptes financiers 2022 et 2023	Taux d'exécution (BR2 23-CF23)
Electricité	936 423	3 272 500	2 496 000	2 056 000	1 963 736	110%	96%
Gaz	66 201	175 000	144 000	104 000	116 310	76%	112%
Chauffage sur réseau	378 006	451 500	444 000	356 000	344 339	-9%	97%
Eau	59 821	110 000	110 000	110 000	58 416	-2%	53%
TOTAL	1 440 451	4 009 000	3 194 000	2 626 000	2 482 801	72,4%	95%

Le surcoût constaté entre les comptes financiers 2023 et 2022 s'élève au final à **1,04 M€ (+72 %)**. Sans le dispositif d'amortisseur électricité, les dépenses liées aux fluides auraient toutefois presque doublé en 2023 pour s'établir à **2,86 M€ (+99 %)**.

Il convient enfin de rappeler l'accompagnement exceptionnel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont a bénéficié le Collège de France au travers du fonds de compensation énergie, ayant donné lieu à un premier versement en fin d'exercice 2022 (0,44 M€) et un second en fin d'année 2023 (0,34 M€), soit un total de 0,78 M€, comme cela a été évoqué précédemment. Ce soutien exceptionnel a permis de soulager en partie la trésorerie de l'établissement à ce titre sur les deux derniers exercices.

La captation des enseignements

Un groupe de travail des professeurs s'est réuni en mai 2023 au sujet des captations des enseignements, dans le contexte créé par la fin du mécénat apporté par la Fondation Bettencourt-Schuller. Le groupe de travail a convergé vers une solution de captations pour partie internalisées, avec les compétences et les équipements acquis par l'établissement, et pour partie externalisées, avec recours à un prestataire. Le bureau élargi a ainsi décidé de lancer une expérimentation pour l'année académique 2023-2024, une vingtaine de professeurs étant appelés à tester le dispositif internalisé.

A l'économie prévue dès le dernier trimestre 2023 s'est ajoutée un effet volume favorable qui s'est traduit par une économie supérieure à celle qui avait été anticipée, les dépenses constatées au 31 décembre 2023 s'avérant inférieures de 0,14 M€ aux prévisions inscrites en BR2 (soit un taux d'exécution s'établissant à 80%).

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses relatives à la captation des enseignements entre 2019 et 2023. Pour ce dernier exercice, elles s'élèvent à 0,53 M€ en CP.

	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	BR2 2023	CF 2023	Exécution 23/ Exécution 22	Taux d'exécution (BR2 23- CF23)
Direction des systèmes d'information	472 520	278 874	463 245	584 677	590 000	431 341	- 153 337	73%
Autres services	34 827	21 908	72 206	124 685	80 000	102 788	- 21 897	128%
Total	507 347	300 782	535 451	709 362	670 000	534 129	- 175 233	80%

Les dépenses de fonctionnement fléchées

Les dépenses sur les crédits de fonctionnement fléchés s'élèvent à **1,60 M€** en AE et **1,54 M€** en CP, pour une prévision de 1,75 M€ en AE et CP soit un taux d'exécution de **91 %** en AE et **88 %** en CP.

L'écart par rapport à la prévision (-0,15 M€ en AE et -0,21 M€ en CP) résulte de la prolongation de conventions supposées se terminer en 2023 mais dont l'exécution a été prolongée avec l'accord des partenaires.

Dépenses d'investissement

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses d'investissement de l'établissement s'élevait, à l'issue du budget rectificatif n° 2, à 2,09 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 2,56 M€ en crédits de paiement (CP).

Les dépenses exécutées ont atteint **1,63 M€** en AE et **2,45 M€** en CP, les taux d'exécution se situant respectivement à **77,9 %** en AE et **95,6 %** en CP. Ces taux de consommations sont, respectivement, en recul de 8 points en ce qui concerne les AE (86,6 % en 2022) et en progression de 7 points pour les CP (88,9 % en 2022).

S'agissant des autorisations d'engagement (AE), l'écart constaté entre l'exécution et la dernière prévision résulte essentiellement d'une révision du calendrier de travaux programmés à l'Institut des Civilisations, consistant dans la reprise de certains lots (0,2 M€), l'attribution des premiers lots de cette opération initialement prévue en décembre 2023 ayant été reportée au 1^{er} semestre 2024.

Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses d'investissement par destination. Celle-ci est détaillée dans le tableau n°3.

INVESTISEMENT

En millions d'euros	Exécution 2022 (compte financier)		Prévision initiale 2023 (budget initial)		Prévision rectifiée 2023 (b. rectificatif n°2)		Exécution 2023 (compte financier)		Taux d'exécution (BR2 / CF)		Exécution / BR2		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D105 - Bibliothèques et documentation	0,09	0,08	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04	0,04	96,8%	115,5%	-	0,00	0,01
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	0,39	0,50	0,46	0,46	0,21	0,21	0,15	0,16	71,2%	75,7%	-	0,06	0,05
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	0,01	0,01	0,06	0,06	0,00	0,00	8,3%	4,6%	-	0,05	0,05
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	0,26	0,24	0,44	0,44	0,16	0,16	0,27	0,28	174,1%	183,5%	-	0,11	0,13
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04	0,04	0,03	0,02	83,3%	43,6%	-	0,01	0,02
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	0,02	0,08	0,05	0,05	0,09	0,10	0,04	0,03	48,5%	34,7%	-	0,05	0,06
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	-	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D114 - Immobilier	2,10	1,85	0,79	1,77	0,97	1,42	0,64	1,26	66,6%	89,0%	-	0,32	0,16
D115 - Pilotage et support	0,89	0,52	0,50	1,00	0,54	0,55	0,45	0,64	83,5%	117,8%	-	0,09	0,10
TOTAL	3,78	3,38	2,32	3,80	2,09	2,56	1,63	2,45	77,9%	95,6%	-	0,46	0,11

Synthèse des dépenses exécutées par destination au sens de la LOLF (2019-2023)

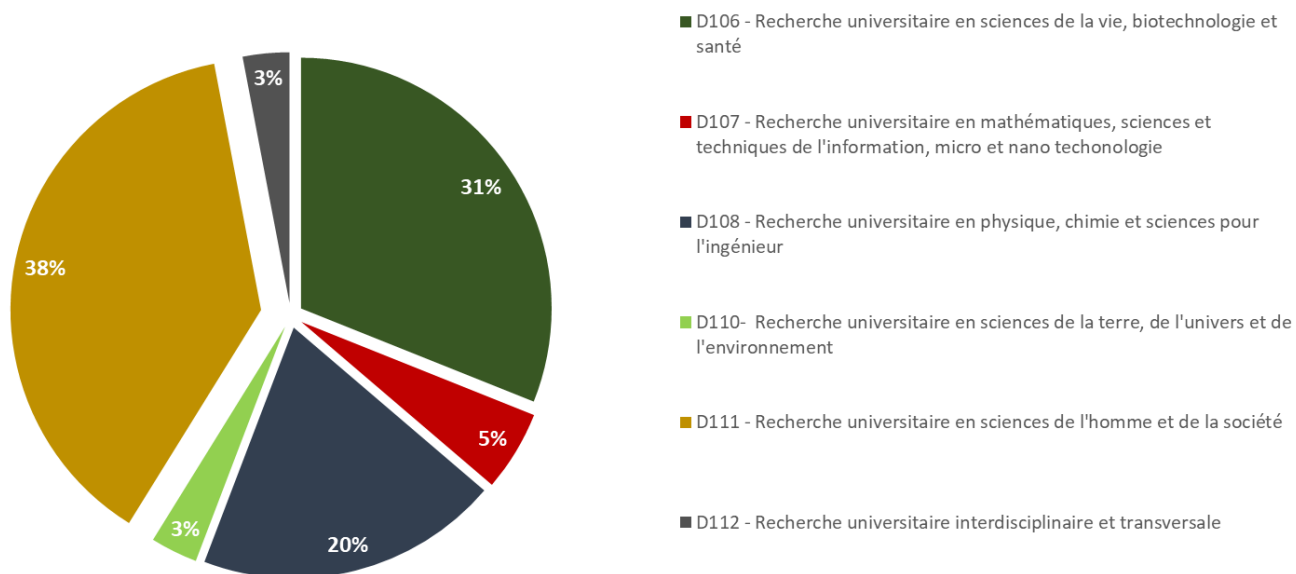
Répartition des dépenses par missions	2019		2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Politique documentaire	7%	6%	8%	7%	7%	7%	8%	8%	8%	7%
Politique scientifique	50%	46%	50%	47%	44%	49%	48%	49%	50%	48%
Diffusion des savoirs	5%	5%	5%	4%	5%	5%	6%	6%	6%	6%
Immobilier	23%	30%	21%	26%	26%	21%	22%	21%	17%	20%
Pilotage et support	15%	13%	16%	16%	18%	18%	17%	17%	19%	19%

La recherche, cœur de mission du Collège de France, représente environ 48 % des dépenses sur les 4 dernière années, suivie par les dépenses immobilières engendrées par l'opération de rénovation-restructuration du site Cardinal Lemoine. La structure des dépenses reste identique à celle de 2022, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

La part des dépenses relatives à la mission pilotage et support a progressé depuis 2019 en raison notamment de l'intégration des dépenses à impact budgétaire du programme PAUSE et par la part grandissante des infrastructures numériques.

Répartition des dépenses exécutées par domaine disciplinaire

Répartition des dépenses relatives à la politique scientifique par domaine disciplinaire en 2023
(AE)



La structure des dépenses liées à la politique scientifique est identique à celle de 2022 avec une prépondérance des sciences humaines et sociales (38 %) et de la biologie (31 %)

III. L'analyse financière

1. Le solde budgétaire (tableau 2)

L'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice sont récapitulées sur le tableau des autorisations budgétaires en exécution joint en annexe (cf. annexe 2).

L'exécution des **recettes** encaissables à hauteur de de **41,33 M€** pour un montant de **44,40 M€** de **dépenses** décaissables a généré un **solde budgétaire déficitaire d'un montant de -3,08 M€, contre une prévision de -1,70 M€ dans le budget rectificatif n°2.**

L'écart entre le solde budgétaire prévu et réalisé s'explique par les montants non consommés de crédits de paiement en dépenses, par une sous-exécution en recettes du fait d'absence d'encaissements sur certaines conventions de recherche et par l'absence de rapprochement entre les titres émis et leurs encaissements avant la clôture de l'exercice 2023.

Ainsi, l'exécution 2023 s'est ainsi traduite par une sous-exécution des dépenses et des recettes à hauteur, respectivement, de 1,23 M€ et de 2,61 M€ par rapport aux prévisions inscrites en BR2.

2. L'analyse de l'équilibre financier (tableau 4)

Le solde budgétaire déficitaire de -3,08 M€, retraité des opérations sur et en comptes de tiers fait apparaître un prélèvement de la trésorerie de 5,24 M€, contre 1,80 M€ prévus au budget rectificatif n°2. L'écart entre le prélèvement prévu et le réalisé s'explique par le niveau des recettes encaissées qui se situe en deçà des prévisions, ainsi que par les soldes des mouvements comptables sur le programme PAUSE, géré en compte de tiers.

Ces mouvements de trésorerie pour le compte de tiers sont retracés sur les annexes 4 et 5. Ils se rapportent notamment au Programme PAUSE mais aussi à gestion des opérations de TVA. Enfin, le solde des mouvements de trésorerie ayant transité sur les comptes de tiers et non comptabilisés au sein des recettes budgétaires a représenté, en 2023, un montant de 1,63 M€.

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	Montants prévision d'exécution 2023 (Budget rectificatif n°2 2023)	Montant exécutés 2023	Montants prévision d'exécution 2023 (Budget rectificatif n°2 2023)	Montant exécutés 2023	
Solde budgétaire (déficit)*	1 699 674	3 077 139	-	-	Solde budgétaire (excédent) *
Remboursements d'emprunts (capital); Nouveaux prêts (capital); Dépôts et cautionnements					Nouveaux emprunts (capital); Remboursements de prêts (capital); Dépôts et cautionnements
Opération au nom et pour le compte de tiers décaissement de l'exercice **	3 758 000	7 686 512	3 658 000	3 892 054	Opération au nom et pour le compte de tiers encaissement de l'exercice **
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		1 060 648		2 687 317	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	5 457 674	11 824 299	3 658 000	6 579 372	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1 +b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (1-2)	-	-	1 799 674	5 244 927	Variation de trésorerie
dont Abondement sur la trésorerie fléchée ***	950 000			506 101	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-		2 749 674	4 738 826	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	5 457 674	11 824 299	5 457 674	11 824 299	TOTAL DES FINANCEMENTS

La trésorerie disponible, au terme de l'exécution du budget pour 2023, s'élève à **26,62 M€**, soit **216 jours de fonctionnement**.

Le montant prévisionnel de trésorerie doit toutefois être appréhendé en tenant compte des recettes fléchées pour apprécier la réalité de la trésorerie disponible de l'établissement.

En neutralisant les recettes fléchées et les recettes issues d'opérations pour compte de tiers, la trésorerie réellement disponible s'élève à la fin de l'année 2023 à 13,93 M€, soit 112 jours de fonctionnement.

3. La situation patrimoniale (tableau 6)

Le résultat comptable

Le résultat 2023 est déficitaire à hauteur de -0,72 M€, en amélioration de 0,56 M€ par rapport au résultat prévisionnel du budget rectificatif n°2 qui s'établissait à -1,24 M€.

Contrairement au solde budgétaire, pour lequel la dégradation s'explique par une forte sous-exécution des recettes et des dépenses, **l'amélioration du résultat comptable s'explique par une légère sous-exécution des charges pour -0,58 M€ tandis que les produits sont légèrement inférieurs aux prévisions de -0,02 M€**, l'augmentation de la subvention pour charge de service public venant compenser la relative sous-exécution des autres produits.

CHARGES (classe 6)	Montants Compte financier 2022	Montants Budget rectificatif n°2 2023	Montant exécutés 2023	PRODUITS (classe 7)	Montants Compte financier 2022	Montants Budget rectificatif n°2 2023	Montant exécutés 2023
Personnel	28 243 702	30 213 471	29 662 559	Subventions de l'Etat	35 549 098	34 835 486	35 685 463
dont charges de pensions civiles*	6 174 615	6 553 315	6 539 528	Fiscalité affectée	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	15 459 040	17 405 533	17 373 625	Autres subventions	4 199 463	5 700 000	5 128 529
				Autres produits	6 199 105	5 847 469	5 503 820
TOTAL DES CHARGES (1)	43 702 742	47 619 004	47 036 184	TOTAL DES PRODUITS (2)	45 947 666	46 382 955	46 317 812
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 244 924	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	1 236 049	718 372,03

Une forte dépendance à la SCSP

Le Collège est très fortement dépendant de la SCSP, d'autant plus que ses ressources propres sont très variables d'un exercice à l'autre. En 2019, pour la première fois, ce taux de dépendance était descendu sous les 80% ; en 2023, il se situe à 82,2%, cette progression étant liée à l'augmentation du montant de la SCSP, elle-même liée aux mesures exceptionnelles notifiées en 2023 (subvention exceptionnelle allouée pour la sûreté et le contrôle d'accès de l'établissement, fonds de compensation énergie, mais également à l'intégration des coûts indirects liés au programme PAUSE).

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dépendance à la SCSP	77,51%	83,70%	84,80%	80,23%	82,21%
Taux de flexibilité des recettes	2,36%	0,68%	2,76%	6,77%	4,73%

Le taux de flexibilité des recettes permet d'évaluer la capacité de l'établissement à influencer, par sa politique, sur ses ressources d'exploitation. Il se calcule en rapprochant les recettes comptabilisées sur les comptes 70 (recettes propres de l'établissement, issues de ventes et de prestations de service) et 76 (produits financiers) du total des recettes comptabilisées sur l'exercice. Dans les établissements fortement subventionnés, ce ratio est proche de 0. Il mesure le degré d'indépendance de l'établissement.

Ce taux s'est situé à un niveau inédit en 2022 (6,77 %) du fait, d'une part, d'un changement, à partir de ce même exercice, de mode de comptabilisation des contrats de collaboration de recherche (partenariats industriels), qui émargeaient jusqu'alors aux comptes de subventions, et d'autre part, de l'important travail d'apurement des comptes réalisé s'agissant des recettes fléchées liées aux conventions.

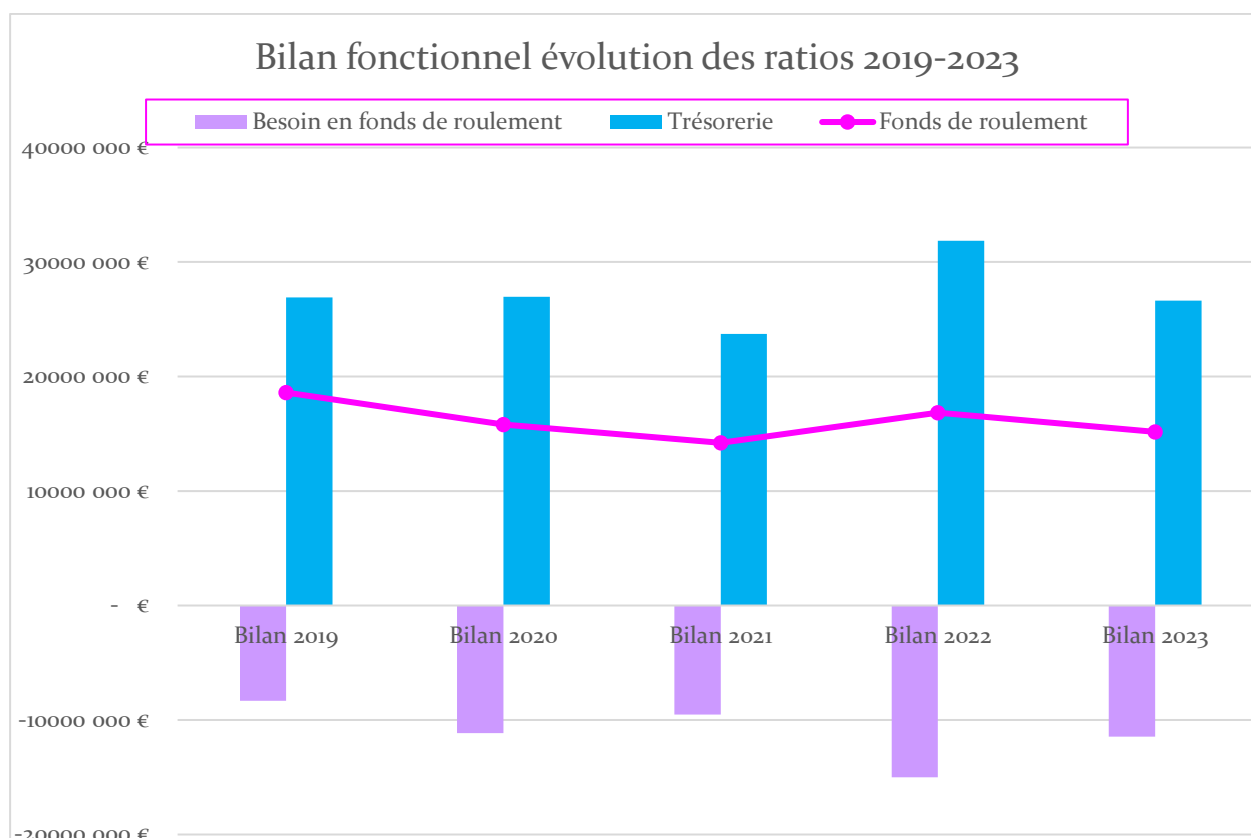
Si ce taux est en recul d'un peu plus de 2 points (4,73%) en 2023, d'une part il demeure le plus élevé de la période 2019-2023 et d'autre part il est artificiellement minoré du fait de la sous-exécution des recettes, évoquée précédemment, qui auraient été intégrées aux comptes 2023.

Les ratios patrimoniaux

D'un montant de 26,62 M€, la trésorerie disponible en fin d'exercice est en diminution de -5,24 M€ (-16%) par rapport à 2022.



Après avoir enregistré en 2022, pour la première fois depuis 2018, une variation positive pour s'établir à 16,86 M€, le fonds de roulement de l'établissement diminue à nouveau en 2023 pour s'établir à 15,16 M€, soit -1,70 M€ et -10% par rapport à 2022.

En tenant compte des ressources non mobilisables, le fonds de roulement mobilisable à la clôture de l'exercice 2023 est de 11,8 M€, soit 96 jours de fonctionnement.



Les ratios patrimoniaux reflètent une politique patrimoniale active et anticipée.

La politique de rénovation menée par le Collège de France conduit à un vieillissement moins rapide de son patrimoine. Ainsi, le taux de renouvellement et le degré de vieillissement du patrimoine sont stables depuis plusieurs années. Toutefois, le taux de renouvellement du patrimoine décroît au cours des années à venir, dans la mesure où les grands travaux de rénovation des sites parisiens du Collège de France sont achevés.

Indicateurs patrimoniaux	Bilan 2019	Bilan 2020	Bilan 2021	Bilan 2022	Bilan 2023	évolution 2019-2023
Degré de vieillissement du patrimoine	41,14%	41,87%	43,18%	43,63%	43,19%	
Taux de renouvellement du patrimoine	5,41%	3,30%	2,23%	1,59%	1,21%	

Les investissements des 10 prochaines années devront ainsi de préférence s'inscrire dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle d'entretien et de réparation (GER) aux fins de maintenir ses infrastructures et ses équipements au meilleur niveau et d'améliorer leur performance énergétique. Ces investissements nécessiteront toutefois des financements importants que l'exploitation seule de l'établissement ne peut générer. Il conviendra ainsi de définir une trajectoire soutenable et de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Compte Financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois		Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	53		53
		CDI	8	-	8
	Non permanents	CDD	29	60	89
S/total EC			90	60	150
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	157		157
		CDI	26	-	26
	Non permanents	CDD	51	18	69
S/total Biatoss			234	18	252
Totaux			324 (3)	78	402
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			366 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des
 Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

BILAN 2023

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE	Exercice 2023			2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 862 308,89	1 393 962,30	468 346,59	425 808,36
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 359,98	27 051,92	23 308,06	20 580,62
Constructions	165 073 111,22	67 824 458,58	97 248 652,64	99 303 266,58
Installations techniques, matériels, et outillage	18 809 041,43	17 134 777,28	1 674 264,15	2 031 677,50
Collections	635 186,95		635 186,95	628 221,59
Biens historiques et culturels	-		-	
Autres immobilisations corporelles	9 460 555,64	6 004 893,40	3 455 662,24	3 495 353,91
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	695 617,12	-	695 617,12	291 891,77
Avances et acomptes sur commandes	702 569,40		702 569,40	683 725,75
Immobilisations grevées de droits	-		-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-		-	-
Immobilisations financières	6 760 624,30	-	6 760 624,30	6 760 624,30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	204 049 374,93	92 385 143,48	111 664 231,45	113 641 150,38
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	13 109 864,69		13 109 864,69	6 492 774,41
Créances clients et comptes rattachés	2 113 573,84	45 328,88	2 068 244,96	5 777,50
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-		-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	10 782,90		10 782,90	10 782,90
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-		-	-
Créances sur les autres débiteurs	1 097 609,68		1 097 609,68	1 971 781,54
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-		-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	16 331 831,11	45 328,88	16 286 502,23	8 481 116,35
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	2 720 431,14	62 751,51	2 657 679,63	2 691 009,48
Disponibilités	23 961 770,69		23 961 770,69	29 556 608,53
Autres	-		-	-
TOTAL TRESORERIE	26 682 201,83	62 751,51	26 619 450,32	32 247 618,01
Comptes de régularisation	-		-	-
Ecarts de conversion Actif	-		-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	247 063 407,87	92 493 223,87	154 570 184,00	154 369 884,74

BILAN 2023

PASSIF		
FONDS PROPRES	Exercice 2023	Exercice 2022
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat	70 417 931,37	72 270 986,94
Financement de l'actif par des tiers	11 188 144,33	11 725 997,06
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	27 701 771,72	25 456 847,99
Report à nouveau	17 368 385,61	17 748 385,61
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 718 372,03	2 244 923,73
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	125 957 861,00	129 447 141,33
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Exercice 2023	Exercice 2022
Provisions pour risques	-	53 421,54
Provisions pour charges	757 115,25	921 624,50
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	757 115,25	975 046,04
DETTES FINANCIERES	Exercice 2023	Exercice 2022
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	-	-
DETTES NON FINANCIERES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 833 235,80	2 210 498,49
Dettes fiscales et sociales	905 478,18	1 053 280,40
Avances et acomptes reçus	16 328 440,53	9 888 101,95
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	7 070 471,39	9 568 436,01
Produits constatés d'avance	650 415,08	810 303,30
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	27 788 040,98	23 530 620,15
TRESORERIE	Exercice 2023	Exercice 2022
Autres éléments de trésorerie passive	67 166,77	417 077,22
TOTAL TRESORERIE	67 166,77	417 077,22
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	154 570 184,00	154 369 884,74

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats	9 791,50	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	11 539 506,25	9 865 513,34
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	18 908 894,95	18 084 320,18
<i>Charges Sociales</i>	10 423 013,52	9 857 532,02
<i>Intéressement et participation</i>		-
<i>Autres charges de personnel</i>	330 650,43	301 850,28
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 235 319,84	1 041 919,73
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	4 475 307,25	4 524 014,27
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	46 922 483,74	43 675 149,82

CHARGES D'INTERVENTION	Exercice 2023	Exercice 2022
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	46 922 483,74	43 675 149,82

CHARGES FINANCIERES	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges d'intérêt	80,46	331,33
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 018,03
Pertes de change	33 474,22	
Autres charges financières	25 581,59	8,99
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	54 563,68	21 233,83
TOTAL CHARGES FINANCIERES	113 699,95	27 592,18

Impôt sur les sociétés	-	-
-------------------------------	---	---

TOTAL CHARGES	47 036 183,69	43 702 742,00
----------------------	----------------------	----------------------

<i>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</i>	-	2 244 923,73
--	---	--------------

TOTAL GENERAL	47 036 183,69	45 947 665,73
----------------------	----------------------	----------------------

COMPTE DE RESULTAT 2023

PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	35 685 463,00	34 250 939,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	5 128 528,60	5 497 621,83
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	107 489,02	540 746,87
Produits de la fiscalité affectée	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	1 857 767,03	1 145 534,33
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	452 098,51	1 498 181,14
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	248 816,57	-
Reprises du financement rattaché à un actif	2 618 412,17	2 750 537,02
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	46 098 574,90	45 683 560,19
PRODUITS FINANCIERS	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des participations et des prêts	191 415,91	90 038,88
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	12 120,19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	138 227,93
Gains de change	623,28	
Autres produits financiers	5 963,74	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	21 233,83	23 718,54
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	219 236,76	264 105,54
TOTAL PRODUITS	46 317 811,66	45 947 665,73
<i>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</i>	<i>718 372,03</i>	<i>-</i>
TOTAL GENERAL	47 036 183,69	45 947 665,73